

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2026

Monsieur Ralph KLEIN est nommé secrétaire de séance.

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 21 mai 2026.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Restaurant : Convention d'occupation précaire
- b) Création de l'espace De Wendel
- c) Décision modificative n° 1/2026
- d) Vente d'un bien appartenant à la collectivité : fixation du prix de vente (**point ajouté**)

II. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

- a) Recrutement du Directeur Général
- b) Emplois accessoires : évolution des indemnité et suppression

III. DIVERS

ooOoo

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

- a) Restaurant : Convention d'occupation précaire

Afin de permettre un redémarrage de l'activité de restauration en direction de tous les publics, il est proposé aux membres du comité d'autoriser le Président à signer (entre le Syndicat Mixte et le preneur) une convention d'occupation précaire pour ledit restaurant du site « Le Mine904 ».

Cette convention prend place après la dissolution de la régie autonome gestionnaire du restaurant, validée lors du Comité du 11 mars 2026.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- durée de 36 mois ferme à compter du 1^{er} septembre 2026,
- conditions financières : 1800€ par mois TTC avec 1 mois pour installation gratuit et la prise en charge et le remboursement au syndicat mixte de l'ensemble des charges de fonctionnement du bâtiment (chauffage, entretien, eau, électricité et divers),

- la prise en charge des besoins de restauration des groupes de visiteurs selon le planning et la fréquentation du musée ; ce point donnera lieu à la signature d'une convention particulière de prestation selon les règles et besoin du donneur d'ordre qu'est le Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire pour ledit restaurant du site « Le Mine904 ».

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

b) Création de l'espace De Wendel

Notre mécène et donateur Daniel Deutsch, nous a proposé de créer et de financer un espace muséal dédié à la famille De Wendel.

Pour ce faire, il convient d'inscrire en dépense la somme de 19 000 €/TTC avec un financement à 100% par un don de la Fondation Daniel Deutsch.

Ces sommes seront inscrites au budget.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- de valider la création et le financement par la Fondation Daniel Deutsch d'un espace muséal dédié à la famille De Wendel.

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

c) Décision modificative n° 1/2026

VU le budget primitif 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les prévisions budgétaires et après avoir entendu les explications du Président ;

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser la modification des crédits comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2026							
IMPUTATION	OBJET	DEPENSES			RECETTES		
		CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
21621	Biens historiques et culturels mobiliers - biens sous-jacents	0,00	19 000,00	19 000,00			
					158 000,00	19 000,00	177 000,00
01 - 021	Virement de la section de fonctionnement						
	TOTAUX INVESTISSEMENT		0,00			19 000,00	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
01 - 023	Virement à la section d'investissement						
	TOTAUX FONCTIONNEMENT		0,00			0,00	
	TOTAUX GENERAUX		0,00			19 000,00	

I. FINANCES

1. Décisions budgétaires

d) Vente d'un bien appartenant à la collectivité : fixation du prix de vente

Le Syndicat Mixte du Musée de la Mine avait fait l'acquisition d'un piano de marque « Yamaha Disklavier » (capacité de jouer seul sans pianiste via disquette informatique) pour un montant de 5 400 €.

Sachant que le futur gestionnaire du restaurant n'en a pas l'utilité et que son utilisation dans d'autres projets n'est pas d'actualité, il est proposé aux membres du Comité de mettre en vente ce piano

Le Président propose de fixer son prix de vente à 4 100 €, avec une marge de négociation de plus ou moins 15%.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser la vente du piano « Yamaha Disklavier » au prix de de 4 100 € avec une marge de négociation de plus ou moins 15 %.

II. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

a) Recrutement du Directeur Général

Le poste d'attaché principal (tableau des emplois 18/09/2023) sera réputé vacant début 2027 car un contrat précaire, contractuel de 3 ans avait été signé fin 2023 (renouvellement).

Afin de permettre une continuité de service, il convient d'autoriser le Président à lancer dès la rentrée de septembre 2026, la procédure de recrutement du Directeur Général.

Il est précisé que dans le cas du recrutement d'un agent non titulaire, le Président sera autorisé à signer un contrat de droit public à durée indéterminée (réglementaire), en fixant la rémunération en référence à l'échelon 10 du grade d'Attaché principal, IB 1015/ IM 826.

L'intéressé suivra l'évolution naturelle et administrative liée à son emploi et émargera à l'ensemble du dispositif du régime indemnitaire (RISEEP et CIA) et autres indemnités et éléments de rémunération connus à ce jour.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement du Directeur Général.

II. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

b) Emplois accessoires : évolution des indemnité et suppression

Par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2024, dans l'optique de la création de la régie autonome gestionnaire du restaurant le Mine 904, afin de faire face au surplus d'activité engendré, les indemnités compensatrices des emplois accessoires ont été majorées.

Sachant que la régie sera dissoute au 1^{er} septembre 2026, il convient de revoir à la baisse l'ensemble des indemnités comme suit :

- Comptabilité, payes, marchés : Anaïs DEHLINGER : moins 100 € net par mois ;
- Marchés publics, contrats, comptabilité : Isabelle RECEVEUR : moins 150 € net par mois ;
- Administration, secrétariat, gestion des assemblées : Gaëlle LE BLANC-PONT : moins 50 € net par mois ;
- Finances, contrôle budgétaire et ressources humaines : Gwendoline DINCHER : moins 150 € par mois.

L'emploi accessoire dédié principalement aux ressources humaines et occupé par Sophie BLAISE est quant à lui supprimé à compter du 15 juillet 2026.

Il est précisé qu'une étude est en cours afin de déterminer les besoins futurs de l'établissement et d'imaginer toutes les solutions les plus rationnelles possibles, pour assumer ce type de tâches et de fonctions premières, dans un souci d'optimisation des dépenses de l'établissement.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- de baisser les indemnités comme mentionné ci-dessus,
- de supprimer l'emploi accessoire de Madame Sophie BLAISE.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 18h35.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS

TITULAIRES

FEDERSPIEL Eric Président
KIEFFER Contant 1^{er} Vice-président
JACQUES Michel 2^{ème} Vice-président
KEUPER Didier 4^{ème} Vice-président
KLEIN Ralph
FENARD Michel
FILIPPELLI Rose
MARTIN Jean-Bernard

SUPPLEANTS

KOENIG Jacques

ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

EXCUSES

LE BLANC Yannick 3^{ème} Vice-président
FUHR Daniel
AHR Robert
TARALL Josette
EYL Denis
KOENIG Christian
LERPS Angélique
LEININGER Grégoire
HANRIOT-FEY Jean-Philippe
BOTZ Fabrice
QUENETTE Patricia
REISCH Nicolas
DARKAOUI Kamel
KOTTMANN René
FORTHOFER Séverine